

DECRET N° 2004-149 DU 29 MARS 2004

Portant nomination du Chef de Bataillon
ALIZANNON S. Mathias en qualité de
Commandant en second de la Garde
Républicaine.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la
République du Bénin ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle, des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001;

Vu le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du
gouvernement ;

Vu le décret n° 2001-492 du 22 novembre 2001 portant attributions,
organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense
Nationale ;

Sur proposition du Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 mars 2004 ;

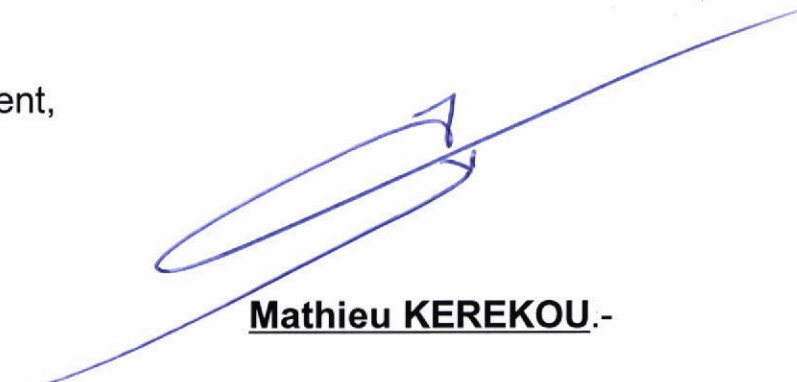
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Le Chef de Bataillon ALIZANNON S. Mathias est nommé
Commandant en second de la Garde Républicaine.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 mars 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



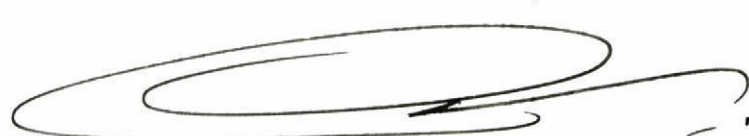
Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat chargé
de la Défense Nationale,



Pierre O S H O.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Grégoire LAOUROU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MEDCN 4 MFE 4
AUTRES MINISTERES 18 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN -IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESEP 3 UNIPAR-FDSP 3 INTERESSE 01JO 1.